

existantes que nous avons et examiner s'il ne s'agit pas de modifier la mission d'une de ces institutions en tant que telles.

S'agissant ensuite de la préformation professionnelle des jeunes qui suivent l'enseignement spécialisé, c'est là effectivement également un de nos soucis; c'est un souci qui est compris dans le cadre des travaux que nous menons sur le concept de l'enseignement spécialisé. Il s'agit aussi d'offrir à ces jeunes des possibilités de formation et des possibilités d'intégration tout court dans notre société en tant que telle.

S'agissant de la «Schulsozialarbeit» en tant que telle, nous attendons avec intérêt l'évaluation à laquelle nous avons participé de ce projet qui devrait se terminer en février 2009. C'est aussi une possibilité et le décret que vous allez accepter de prolonger ce matin prévoit la possibilité d'intégrer non seulement des enseignants mais également des thérapeutes ou des pédagogues issus notamment aussi du monde du travail éducatif. C'est là un élément qu'il faudra examiner en termes de dispositif une fois que nous aurons l'évaluation.

Avec ces remarques, j'ai terminé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Première lecture

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** La commission vous propose à l'unanimité d'adopter cet article selon la version du Conseil d'Etat. Sinon pas de remarques.

– Adopté.

##### ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

#### Deuxième lecture

##### ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot

(SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 83.

### Motion populaire N° 1506.07 Jeunesse socialiste fribourgeoise (droit de vote à 16 ans)<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Dans notre vie de citoyens et, pour les plus chanceux d'entre nous, de parlementaires, les occasions de promouvoir notre canton, de lui donner une image avant-gardiste, d'oser faire le pas dans un domaine déterminé, sont relativement rares. Parfois, nous avons ce courage, comme en 2004, lorsque nous avons adopté dans notre nouvelle Constitution le droit de vote donné aux étrangers au niveau communal, et parfois, nous ne l'avons pas!

A chaque fois qu'il s'agit de droits politiques, qu'il s'agit de donner un droit de vote ou d'éligibilité à qui que ce soit de nouveau, il y a toujours deux clans qui s'affrontent. Les progressistes d'abord, qui croient à une société en devenir, à une société dont chacun des membres est une personne responsable, qui évolue, qui croit à une société susceptible de s'améliorer. Face à eux, il y a les personnes qui veulent maintenir le *statu quo*, qui sont persuadées que ces choix futurs sont moins bons que les choix antérieurement faits et qui sont encore applicables aujourd'hui. Qui a raison? Qui peut oser prétendre avoir raison? Personne, puisque seul l'avenir nous le dira! Seul l'avenir jugera nos actions passées. Mais souvenez-vous que nous avons un petit historique à ce sujet-là. Notre société a déjà dû prendre quelques décisions dans les dernières années, décisions qui toutes ont été couronnées de succès.

En 1971 d'abord, il s'agissait du droit de vote des femmes au niveau fédéral. Mesdames les Elues, toutes les

<sup>1</sup> Déposée et développée le 25 février 2008, BGC p. 1945; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, BGC p. 1931.

dames élues de ce parlement, hormis ma camarade Valérie Piller et M<sup>me</sup> la Secrétaire générale – qui a bien voulu me confier son âge (*rires!*) – vous êtes toutes nées à une époque où vous n’aviez pas le droit de vote. Imaginez-vous ceci à l’heure actuelle, ce serait une aberration!

En 1991, il y a eu le droit de vote abaissé à 18 ans. Etant né en 1972, j’ai pu en profiter directement et je vous garantis que ça a porté ses fruits (*rires!*).

En 2004, il y a eu le droit de vote donné aux étrangers au niveau communal. Est-ce qu’on regrette ces choix? Les craintes et les cataclysmes annoncés se sont-ils produits? Eh bien non! A chaque fois, non! Dans ces domaines-là, Fribourg a toujours osé faire le pas en faisant confiance aux personnes susceptibles de recevoir ces nouveaux droits et nous avons eu raison.

Fribourg a la chance aujourd’hui de bénéficier de la plus jeune population de Suisse, soit un tiers de la population qui a moins de 25 ans et cette évolution se poursuit. Il est de notre responsabilité de donner à ces jeunes un signe positif tendant à une meilleure intégration politique. Les conseils des jeunes, les projets de parlement des jeunes sont déjà des mesures allant dans le même sens. Néanmoins, le droit de vote à 16 ans, et non l’éligibilité, constitue la suite logique de ces actions. Les partis politiques, tous les partis politiques présents dans cette enceinte ont déjà pris aussi leurs responsabilités en créant des groupes de jeunes, de la gauche à la droite de l’échiquier. Il incombe maintenant aux autorités de le faire. Le Conseil d’Etat, par son gouvernement – que je remercie – l’a déjà compris en vous proposant d’accepter cette motion populaire. N’oubliez pas qu’un canton qui gagne, un canton qui progresse, un canton qui avance, est un canton qui ose.

Alors osez, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, osez donner aux jeunes les responsabilités qu’ils revendiquent. Et n’y voyez surtout – j’en terminerai par-là – aucune récupération politique car c’est bien là la seule chose qui m’a interpellé, c’est le fait que si ces jeunes devaient pouvoir bénéficier de ce droit de vote à 16 ans, les sondages montrent malheureusement que ce n’est pas le parti à la rose qui a la cote chez ces gens-là.

**Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL).** En prenant connaissance des différents arguments avancés dans la motion populaire de la jeunesse socialiste pour l’objet que nous discutons ainsi qu’en parcourant la réponse du Conseil d’Etat, franchement, malgré ma bonne volonté et en toute objectivité, je n’en ai trouvé aucun qui m’ait permis, ne serait-ce qu’un instant, de m’influencer et de me faire changer ma première opinion qui, vous vous en doutez, était tout sauf positive.

Thème à la mode que l’abaissement de la majorité civique à 16 ans et selon les tendances et les courants politiques, introduite ou refusée de pays en pays, et en Suisse, comme beaucoup de lois, de façon désordonnée de canton en canton. Il est vrai que le thème est marqué du label «ouverture». Ceux qui acquiescent sont donc des gens ouverts et les opposants, forcément, des obtus, vieux jeux, surannés – terme cher à une de nos collègues – et de surcroît, dépourvus de bon sens! Qui a tort ou raison? Je vous laisse seuls juges! Bien

sûr, on pourrait être tenté par les arguments avancés par le gouvernement: meilleure intégration politique, rééquilibrage des forces démographiques, marque de confiance envers les jeunes. Mais, *a contrario*, on peut leur opposer d’autres réalités, un décalage entre droit de vote et d’éligibilité, entre majorité civique, civile et pénale, entre droits et devoirs, sans oublier l’entrée dans la vie active de plus en plus tardive. Quant au slogan «le droit de vote à 16 ans pour doper la participation», c’est un doux rêve et en tout cas un pari loin d’être gagné car pour moi le risque est tout aussi grand d’augmenter la mauvaise et malheureusement durable habitude de s’abstenir, valable pour toutes les classes d’âge et en particulier pour la catégorie des 18 à 30 ans où, comme le prouvent les statistiques, la participation au vote est tout sauf importante!

Pour ma part, je reste convaincu que le manque d’intérêt pour la chose publique n’est pas une affaire d’âge ou de maturité. Il est lié à la société actuelle cultivant l’individualisme où la plupart des gens ne veulent plus prendre de responsabilités, préférant critiquer, manifester à tout vent mais surtout peu enclins à se remettre en cause, à montrer l’exemple et à dispenser autour d’eux, et plus particulièrement aux jeunes, les vraies valeurs de la vie. Dans ce sens, je salue toutefois les efforts entrepris par le Conseil d’Etat pour offrir aux jeunes du CO une meilleure éducation à la citoyenneté, plus communément appelée de mon temps instruction civique – au moins, n’en déplaise à certains – on savait ce que cela voulait dire!

M. le Commissaire du gouvernement, chers Collègues, déjà que c’est difficile à 18 ans, et même plus tard, de se forger une opinion sans s’en référer à quiconque, sans compter toutes celles et ceux qui n’arrivent pas à prendre une décision toute leur vie durant. Franchement sans être influencé ou en connaissance de cause, comment voulez-vous qu’à 16 ans on puisse le faire, ou tout du moins qu’on veuille le faire? Permettez-moi, en guise de conclusion, d’être un brin philosophe en conseillant à tous les jeunes qui ont 16 ans aujourd’hui de prendre le temps, de regarder, de toucher, de sentir, d’écouter, de penser, d’étudier, de comprendre, de créer, de rêver, de rire, d’être, d’agir, d’œuvrer; en un mot comme en cent d’aimer la vie et d’attendre le moment venu pour aller déposer un oui ou un non dans les urnes.

Alors laissons le temps au temps et rejetons cette motion! C’est en tout cas ce que fera à l’unanimité le groupe que je représente.

**Waeber Emanuel (PDC/CVP, SE).** Beeindruckt von der beinahe wissenschaftlichen und zudem zehn Seiten umfassenden Abhandlung des Staatsrates über einen politischen Vorstoss, den er vor 5 Jahren noch als zu verfrüht und insbesondere damals mit einer negativen Antwort eingestuft hatte, kann ich Ihnen heute im Namen der CVP-Fraktion folgende Stellung zukommen lassen. Und unsere Stellungnahme, beziehungsweise unsere Meinung, meine Damen und Herren, hat sich im Verlaufe der letzten 5 Jahre nicht geändert.

Cette motion populaire viole le principe «Une personne – un vote» parce qu’elle demande une rupture entre, d’une part, le droit de vote actif et, d’autre part, le droit de vote passif. Les jeunes auront, d’une part,

la possibilité de voter dès 16 ans mais, d'autre part, le droit de vote passif restera fixé à 18 ans.

Le groupe démocrate-chrétien critique également l'attitude inconséquente de cette motion parce que si nous suivons cette motion, il en faudrait des adaptations et assouplissements par rapport au droit du travail et, notamment, à la protection de la jeunesse. Nous critiquons cette attitude inconséquente de la motion. Les droits politiques contiennent également des devoirs. Quand, en 1991, le droit de vote actif et notamment aussi passif a été baissé de 20 à 18 ans, il y avait parallèlement dans le temps des adaptations par rapport aux réglementations du droit du travail.

Der erste Schritt, meine Damen und Herren, zur Interessenförderung der Jugendlichen für die Politik liegt nicht in der Herabsetzung des Stimmrechtsalters. Der erste Schritt geschieht im Rahmen der Familie oder in der Schule. Gerade hier können wir unser Potential zur staatskundlichen Ausbildung noch besser ausschöpfen. Wir wollen unseren Jugendlichen in unseren Schulen das nötige Handwerk zur politischen Diskussion mitgeben. Bevor unsere Jugend aktiv agiert, wollen wir ihnen die Möglichkeit bieten, Diskussionen zu aktuellen politischen Themen zu erlernen.

Pour être respecté, pour être apprécié, il est indispensable d'avoir la connaissance sur les différents arguments et les expériences aussi des différents débats politiques, ceci avec l'objectif de pouvoir analyser le pour et le contre.

Pour terminer, je vous rends attentifs que la responsabilité civique, déjà mentionnée, pour exercer les droits civils, est toujours fixée à 18 ans.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à refuser cette motion.

**Geinoz Jean-Denis** (*PLR/FDP, GR*). Quitte à passer pour ringard, le groupe libéral-radical, presque dans sa totalité, est opposé à ce que le droit de vote à 16 ans soit attribué à notre jeunesse, tant sur le plan cantonal que communal.

Les raisons qui nous poussent à refuser cette motion sont les suivantes. En 2003, la Constituante qui passait pour progressiste a refusé d'abaisser la majorité civique à 16 ans. A ce jour, un seul canton suisse a octroyé le droit de vote à 16 ans. Le Parlement fédéral a refusé d'abaisser ce droit de vote en 2000. Quand il s'agira de voter des articles touchant à la finance ou aux institutions, ou encore d'élire des représentants ayant une ligne politique, j'estime que la majorité des jeunes de 16 ans ne dispose pas de la maturité nécessaire pour se forger une opinion.

Je serai le premier à faire confiance à la prime jeunesse dans le domaine des droits civiques, mais ayons le courage d'aller jusqu'au bout en abaissant la majorité civile aussi à 16 ans. Dans ce cas de figure, je peux m'imaginer que ceux qui prônent le droit de vote à 16 ans dans cet hémicycle, s'offusqueraient en disant qu'un jeune de 16 ans n'a pas encore la maturité nécessaire pour répondre de ses actes devant la société.

Au vu de ces arguments, la grande majorité du groupe libéral-radical rejette cette motion populaire et vous recommande d'en faire autant.

**Aeby-Egger Nicole** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche est partagé avec une tendance vers le oui pour la motion populaire demandant le droit de vote à 16 ans dans notre canton.

Les arguments du non sont principalement liés à un souci de cohérence avec la majorité civile et les arguments du oui ne manquent pas et en voici une petite sélection que personnellement je soutiens également. C'est parce que les jeunes doivent prendre des décisions professionnelles et personnelles dont les conséquences sont très importantes pour leur avenir, parce que notre canton a la plus jeune population de Suisse, parce que les jeunes sont tout à fait capables de rechercher des informations pour se faire une opinion, parce que c'est un pas important voire primordial vers une meilleure intégration politique, parce que ce thème, lorsqu'il est voté, on remarque que la quantité des personnes favorables est de plus en plus grande, parce qu'à moyen terme le droit de vote sera introduit au niveau fédéral et que Fribourg peut, par une acceptation, montrer son dynamisme et son ouverture par une mesure qui est finalement toute simple. S'il en faut encore un dont l'importance pour ce plénum n'est pas des moindres, cette décision ne coûte presque rien.

**Binz Joseph** (*UDC/SVP, SE*). Ich kann mich meinen drei Vorrednern von unserer Fraktion sowie von FDP und CVP voll anschliessen. Heute morgen verabschiedeten wir hier im Saal, meine Damen und Herren, das Gesetz über die Familienzulage. Im Artikel 16, Absatz 1 (Kinderzulagen), erhalten Kinder bis Vollendung des 16. Altersjahrs Kinderzulagen. Die Volksmotion der Jungsozialisten des Kantons Freiburg «Stimmrechtsalter 16» verlangt das Stimmrechtsalter ab dem 16. Altersjahr. Welcher Gegensatz! Stimmbürger, die Kinderzulagen erhalten sollen. Ich verstehe daher die Antwort des Staatsrats nicht, der für die Annahme dieser Volksmotion ist. Ich bin gegen das Stimmrechtsalter ab dem 16. Altersjahr.

**Marbach Christian** (*PS/SP, SE*). Auch wenn das Stimmrechtsalter 16 unterschiedlich beurteilt und gehandhabt wird, konnte die SP-Fraktion bisher kaum überzeugende Argumente hören, welche uns veranlassen würden, dieses Anliegen abzulehnen. Dies also ganz im Gegensatz zu den Meinungen meiner Vorredner. Weder rechtliche, staatspolitische noch gesellschaftliche Einwände geben stichhaltige Argumente für eine Ablehnung dieser Volksmotion. Auch die Antwort des Staatsrates zeigt deutlich auf, dass das vorgebrachte Anliegen berechtigt und wünschbar ist. Und dass dieses zu keinem politischen Erdbeben führen wird, darüber sind wir uns hier alle einig. Übrigens bekommen nicht die 16-Jährigen Kinderzulagen sondern die Eltern bekommen eine Ausbildungszulage. Das ist nicht ganz das Gleiche. Wir fragen Sie: Was spricht dagegen, wenn junge Erwachsene, welche in Familie und Schule zu Eigenverantwortung und Selbstkompetenz angehalten werden, in Zukunft mitbestimmen können? Haben wir Angst davor, die Jugendlichen zur Entwicklung des Staates und unserer Gesellschaft zu befragen und davor, dass sie ihre Meinung kund tun? Befinden sich nicht gerade die 16- bis 18-Jährigen genau in der

Lebensphase und in der Lernphase, wo sie lernen sollen, sich nach und nach in die Erwachsenenwelt hineinzuheben? Genau darauf versucht die Berufsausbildung oder das Studium sie vorzubereiten, damit sie in unserer Gesellschaft lernen mitzudenken, sich zu engagieren, verantwortungsvoll zu handeln und eine eigene Meinung zu entwickeln. Heute gilt in der Pädagogik ja auch das Stichwort «learning by doing». Ist es Grund genug, einem Teil der Jugendlichen die Möglichkeit der konkreten Meinungsäußerung, sprich der Stimmabgabe vorzuenthalten, mit der Begründung, es interessiere ja sowieso nur ein paar Wenige? Ist es richtig, wenn junge Steuerpflichtige nicht mitbestimmen können, was mit ihrem Steuerbetrag gemacht wird? Ich frage Sie ganz einfach: Ist es klug von uns über 18-Jährigen, wenn wir es diesen jungen Menschen nicht ermöglichen mitzubestimmen? Es ist uns doch allen hier im Saal ein Anliegen, dass sich unsere Jugendlichen für den Staat und unsere Gesellschaft interessieren. Geben wir ihnen die Mitsprache! Mit dieser Vorlage vergeben wir uns nichts, aber auch gar nichts, sondern bieten unseren jungen Bürgerinnen und Bürgern eine zusätzliche Chance, etwas zu lernen und mitzubestimmen, wie sich ihre Umgebung zu entwickeln hat. Ich fordere Sie daher auf, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die richtige Botschaft an unsere jungen Erwachsenen weiter zu leiten, damit sie wissen, dass wir an sie glauben und dass wir auf sie zählen wollen. In diesem Sinne bittet Sie unsere Fraktion, dieser Volksmotion zuzustimmen und sie anzunehmen.

**Bourguet Gabrielle** (*PDC/CVP, VE*). Je m'exprime à titre personnel et suis d'avis que cette motion met la charrue avant les bœufs. Ses auteurs visent à amener chez les jeunes d'avantage d'intérêt pour la politique, mais j'ai l'impression que ces mêmes jeunes ne réclament pas ce droit. C'est un peu comme si un père de famille passionné de hockey sur glace paie à son fils la panoplie du parfait hockeyeur en espérant l'intéresser à ce sport et même pourquoi pas le voir évoluer dans son équipe préférée. Je pense que le souci et la responsabilité principale des jeunes, c'est de choisir une formation et de s'installer dans cette formation. Certains voudraient aujourd'hui que les enfants grandissent plus vite, que les jeunes mûrissent plus vite alors même que ces jeunes entrent plus tard en formation et ont tendance également à quitter plus tard le nid familial. Il faut laisser du temps au temps. Laissez le temps aux jeunes d'acquérir un peu d'expérience avant de se voir confier la responsabilité de voter.

Avec ces quelques remarques, je m'opposerai fermement à cette motion et vous invite à faire de même.

**Tschopp Martin** (*PS/SP, SE*). Viele Jugendliche, meine Damen und Herren, interessieren sich für Politik und sind für aktuelle politische Fragestellungen oft reifer und vor allem informierter als viele Erwachsene. Jugendliche und junge Erwachsene machen einen beträchtlichen Teil unserer Gesellschaft aus. Es wird viel davon gesprochen, dass sie die Zukunft unseres Staates seien und es wird erwartet, dass sie sich für die Gesellschaft engagieren. Damit dieses Engagement auch auf politischer Ebene für die Jugendlichen jedoch attraktiv

ist, müssen sie eine Stimme erhalten, die genau so viel zählt wie diejenige der Erwachsenen. Denn engagieren tut man sich lieber, wenn man auch etwas bewirken kann. Man hört im Zusammenhang mit dem Stimmrechtsalter 16 immer wieder Argumente, die lediglich darauf abzielen, dieses Stimmrechtsalter zu verhindern. Das zivilrechtliche Mündigkeitsalter und das Stimm- und Wahlrecht sollen übereinstimmen, heisst es da. Aber, es gibt unzählige Alterslimiten für unzählige Dinge: Zigaretten und Bier ab 16, Heiraten ab 18, Mopedprüfung mit 14, Berufswahl mit 14 oder 15 Jahren. Es gibt keine einheitliche Alterslimite für Entscheide, die Jugendliche tragen müssen und es wird sie auch nie geben. Wenn sich Jugendliche auf einen Entscheid vorbereiten und vorbereitet werden, können sie diesen auch selbst fällen. Es heisst auch, 16- bis 18-Jährige wollen das Stimm- und Wahlrecht gar nicht. Ich kenne bisher keine Studie, die sagt, dass die Mehrheit der 16- bis 18-Jährigen das Stimm- und Wahlrecht nicht wollen. Es sind vor allem diejenigen Stimmen, die es nicht wollen, die das Stimmrechtsalter 16 bekämpfen. Meine Erfahrung ist aber anders: Ich kenne viele Jugendliche, unter anderem meine Kinder, die bereits mit 16 oder 17 Jahren wählen und abstimmen wollten und wollen und auf den 18. Geburtstag warten mussten, beziehungsweise noch müssen. Es sind aber auch viele Jugendliche aus meinem Bekanntenkreis, Jugendliche, die sagen «politische Themen interessieren mich und ich möchte hier ein Stück mitreden». Es wird auch gesagt, dass die politische Bildung mit 16 noch nicht abgeschlossen sei. Die politische Bildung ist nie abgeschlossen, weder mit 18, 30, 50, 60 oder 80 Jahren. Ich hatte in meiner 13-jährigen Schulzeit vor der Universität, das heisst sechs Jahre Primarschule und sieben Jahre Gymnasium, keine einzige Stunde Staatskunde. Wenn wir es schaffen, dass sich Jugendliche mit 16 oder schon früher für Politik interessieren und sich im Zuge ihres Mitbestimmungsrechts über die Jahre darin weiter bilden, so haben wir bereits viel erreicht, im Gegensatz zur heutigen Situation. Ein letzter Punkt: Es wird auch gesagt, junge Menschen würden sich leicht beeinflussen lassen. Man hört immer wieder, dass 16- bis 18-jährige verführbarer seien als Erwachsene. Das scheint mir problematisch, wenn ich sehe, wie viele Erwachsene sich von plumper politischer Werbung, zum Beispiel mit weinenden Kindern im Kanton Luzern vor 2 Wochen, als es über die Abstimmung von HarmoS ging, beeinflussen lassen. Dazu möchte ich zuerst auch einmal Zahlen sehen. Mit diesem Argument werden Jugendliche für dumm verkauft und das sind sie ganz bestimmt nicht. Sie sind vielleicht enthusiastischer, direkter und unverblümt, aber damit wurde in unserer Gesellschaft auch schon viel erreicht. Alle diese Argumente, auch die Argumente von Kollege Marbach und Mauron, machen für mich klar, Jugendliche sollen ab 16 wählen und abstimmen dürfen. Es gibt viele Argumente für eine Senkung des Stimmrechtsalters auf 16 Jahre. Deshalb stimmen Sie dieser Motion zu.

**Duc Louis** (*ACG/MLB, BR*). Je serai très bref. C'est une parole de vieux de troisième âge, de doyen qui aujourd'hui a l'honneur de s'exprimer. J'espère que je pourrai vous influencer quelque peu sur le bien-fondé de cette motion populaire.

J'écoutais l'autre jour le larmoiement, l'appel au secours des autorités communales valaisannes qui, proches des élections communales de ce printemps, déploieraient le manque d'intérêt des jeunes pour être sur des listes électorales. Hier soir, et là je vais lancer une fleur certainement au parti libéral-radical, dans le point fort du téléjournal, il y avait un jeune libéral-radical qui s'est exprimé d'une façon extraordinaire à la télévision. Je regardais ce type et j'étais en admiration, moi qui ai 68 ans, devant un jeune, un gamin d'une vingtaine d'années à peine. Alors je me dis quand même que cette motion populaire va dans le bon sens. Avec les années, on se sclérose un petit peu tous à part quelques jeunes là-dedans. Nos méninges commencent à devenir un petit peu comme les coronaires, un petit peu bouchées suivant le cas, en tout cas les miennes et je me rappelle qu'aux dernières élections au Grand Conseil j'avais eu la chance d'avoir dans ma liste des jeunes qui avaient juste 20 ans. C'est un début mais je souhaite quand même que cette motion populaire, qui va dans le bon sens, soit appuyée par une partie d'entre vous. C'est l'avenir de notre pays.

**Repond Nicolas (PS/SP, GR).** Que fait-on à 16 ans? Que font nos enfants, nos jeunes, âgés de 16 ou 17 ans? Ils sont presque tous étudiants ou apprentis. Etudiants, apprentis, apprendre, apprendre à prendre ses responsabilités, non seulement en payant ses impôts, en assumant sa majorité sexuelle ou en assumant ses responsabilités pénales s'il y a malheureusement lieu d'être, mais aussi en participant à la vie civique et politique. C'est aussi le vœu de notre jeunesse.

Lorsque vous, nous, patrons d'entreprises, cadres supérieurs, professeurs, employés, venons dans notre voiture ou avec les transports publics pour nous rendre à la session de ce matin, nous ne nous soucions pas ou peu de savoir qui a effectué des contrôles, pourtant si importants, ou qui a réparé le véhicule dans lequel nous roulons. Nous faisons confiance à notre garagiste ou aux transports publics. Pourtant derrière ces deux entités, il y a des apprentis de 16 ou 17 ans qui ont bien fait leur travail, qui ont appris à le faire par leur maître d'apprentissage. La vie civique n'est pas différente. Elle s'apprend, s'exerce et se confirme au fil du temps. Eh oui, Madame Bourguet et Messieurs Rossier et Waeber, au fil du temps! Pourquoi la décaler de cette même période d'apprentissage. Ne dit-on pas que la pratique est justement la meilleure des écoles. Alors chers collègues députés, il vous suffit de soutenir la motion populaire de la jeunesse socialiste pour montrer votre confiance en notre jeunesse, car il ne s'agit que de cela. La droite, vous n'avez pas confiance en votre jeunesse, en vos enfants. Lui refuser ces droits, ce serait montrer un signe négatif, de non-confiance envers elle, envers vos enfants. Pensez-y et comme moi et mes collègues du groupe socialiste et le Conseil d'Etat, pour avancer dans l'avenir avec la jeunesse, soutenez la motion populaire de la jeunesse socialiste pour le droit de vote à 16 ans. Ils vous en seront reconnaissants.

**Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC).** Le droit de vote à 16 ans est un thème qui a déjà été longuement dé-

battu lors des travaux de la Constituante. A l'époque, je m'y étais fermement opposée et n'en déplaise aux motionnaires, ma position n'a pas changé.

La différence de maturité entre un jeune de 16 ans et de 18 ans est considérable. Les professionnels qui sont régulièrement en contact avec des jeunes affirment que si la maturité physique intervient de plus en plus précocement, la maturité psychologique et affective tend à être retardée. A 16 ans, en pleine adolescence, le jeune traverse des périodes de doute et d'insécurité. En quête de repères, son opinion n'est pas fondée. Il a tellement d'autres choses à gérer. Par contre, il est évident que ces nouveaux électeurs, du fait de leur jeune âge, seraient très facilement influençables.

L'adéquation entre la majorité civile et la majorité civique est à mes yeux primordiale. Dissocier les deux est totalement incohérent. Comment un jeune de 16 ans ne pouvant s'obliger valablement peut-il se prononcer sur l'adoption d'une loi sans y prendre part lui-même. Dans ce sens, le droit de vote à 16 ans reviendrait à banaliser le sens du devoir et des responsabilités. En plus, ces jeunes de 16 ans n'obtiendront qu'une partie de la citoyenneté active puisqu'au niveau fédéral, ils devront toujours s'abstenir pour raison d'âge. En suivant cette tendance pour le droit de vote à 16 ans, serons-nous, dans un avenir plus ou moins proche, pris dans un engrenage du genre: aujourd'hui on veut le droit de vote à 16 ans et demain celui d'être élu? Par contre, il est de notre devoir d'encourager ces jeunes à se former à la citoyenneté. Les débats sont organisés lors des cours de civisme dans les CO. Certains députés de cette noble assemblée ont vécu une expérience de ce type l'an dernier au CO de Marly. C'était un moment d'échange passionnant autant pour les jeunes que pour les élus.

Je ne doute pas non plus qu'une élite de jeunes porte un intérêt particulier à la chose publique. Toutefois cette élite, bien souvent déconnectée de la masse, a la possibilité d'adhérer au mouvement de leur choix qui leur permettra de se familiariser aux enjeux de la politique.

Plusieurs sondages démontrent que la plupart des jeunes eux-mêmes sont opposés à l'abaissement de la majorité civique. Pourquoi donc voulons-nous brûler des étapes en octroyant un droit qui n'est réclamé que par une minorité?

Mesdames et Messieurs, voter à 16 ans, ce n'est pas encore le moment, à 18 ans il sera temps. Puisque tout vient à point pour qui sait attendre, contrairement au Conseil d'Etat, je m'oppose fermement à cette motion.

**Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV).** La réponse du Conseil d'Etat concernant la motion populaire intitulée «pour le droit de vote à 16 ans» est très réjouissante. Les arguments avancés par notre Exécutif sont pertinents, convaincants et irréfutables. J'apprécie vraiment son bon sens et son courage. J'ai la chance de travailler avec des jeunes qui se trouvent dans cette tranche d'âge. Je peux vous certifier, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, qu'à cet âge ils sont parfaitement conscients de leurs faits et de leurs actes. Autant lors de discussions individuelles que durant les cours, les étudiants me prouvent leur maturité. Les sujets abordés en

classe, comme la diversité de la population suisse, les avantages et les inconvénients de la non-appartenance de notre pays à l'Union européenne, les relations entre les pays du Nord et ceux du Sud sont des thèmes qui les passionnent. Leur confiance, je l'acquiers en leur apportant la mienne. Croyez mon expérience, je vous assure, cela fonctionne. J'ai envie d'un canton innovateur, conquérant et qui fasse confiance à sa jeunesse. Celle-ci nous en sera reconnaissante. Ayons le courage d'offrir à nos jeunes âgés de 16 à 18 ans le droit de vote. Nous en serons tous bénéficiaires.

**de Roche Daniel** (*ACG/MLB, LA*). Ich habe heute morgen meinen 16-jährigen Sohn gefragt, bevor er sich auf seinen Scooter schwang und nach Freiburg fuhr, ob er dafür sei oder dagegen, dass er das Stimmrecht mit 16 Jahren erhalte. Er hat mir, vielleicht auch, weil er mich liebt als Vater, gesagt, so halb halb. Ich denke, das ist die Realität. Halb halb würde wahrscheinlich auch das Resultat einer Erhebung ausfallen. Trotz allem denke ich, alle können die Stimme erheben, aber nicht alle können die Stimme abgeben und deshalb meine ich, es sei an der Zeit, mehr Leuten die Stimme und das Stimmrecht zu geben. In der reformierten Kirche können die Jugendlichen mit 16 abstimmen. Sie können aber erst mit 18 an verantwortliche Posten gewählt werden. Ich muss Ihnen sagen, ich arbeite auch selbst mit 14- bis 16-Jährigen und viele sind sehr bereit, Verantwortung zu übernehmen. Einige auch nicht. Im Übrigen ist mit 16 Jahren die religiöse Mündigkeit erreicht und Sie haben es gehört, strafrechtlich werden 16-Jährige schon jetzt anders behandelt als unter 16-Jährige. Es gibt also schon jetzt eine Abstufung von Mündigkeit in den gesetzlichen Vorschriften. Meine Damen und Herren, vor hundert Jahren konnten 5-Jährige erst gelb von grün oder rot unterscheiden. Heute können das 3-Jährige. Die Geschlechtsreife ist etwa 5 Jahre früher als vor 100 Jahren und ich muss Jaqueline Brodard widersprechen, nach meinen Erfahrungen als Vater sind die Jugendlichen zwischen 16 und 18 Jahren durchaus bereit, in diesem Bereich auf jeden Fall, Verantwortung zu übernehmen. Das hätte ja sonst auch strafrechtliche Konsequenzen. Und ich bin auch überzeugt – auf jeden Fall, was ich gesehen habe – dass in den Orientierungsschulen ein Staatsrechtlicher Unterricht gegeben wird, der durchaus die 16-Jährigen dazu vorbereiten kann oder vorbereiten könnte, das Stimmrecht mit 16 auszuüben. Trotzdem, meine Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, finde ich, 16 Jahre sei nur ein halber Schritt. Ein halber Schritt. Ich denke, wir müssten das Stimmrechtsalter eigentlich auf null senken. Wir müssten ein Familienstimmrecht einführen, wir müssten die Eltern dazu bringen, das Stimmrecht für ihre Kinder, sei es unter 16 oder wie alt auch immer, treuhänderisch auszuüben. Damit hätten wir eine Struktur geschaffen, die die politische Diskussion in die Familie zurück bringt. Ich meine, das Familienstimmrecht, das Stimmrechtsalter null wäre die richtige oder auf jeden Fall die richtigere Lösung. Deshalb werde ich persönlich aber trotzdem dem Vorschlag des Staatsrates folgen und Stimmrechtsalter 16 unterstützen, weil es der Schritt in die richtige Richtung ist. Wir werden uns überlegen, wie man das Stimmrechtsalter null hier in diesem Kreis besprechen kann.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse** (*ACG/MLB, SE*). Ich gehöre zur Minderheit unserer Fraktion, die nicht für die Herabsetzung des Stimmrechtsalters ist. Mein Nein hat nichts mit Misstrauen gegenüber den Jugendlichen zu tun. Ich bin der Meinung, dass das Ziel der Volksmotion, nämlich Interesse am politischen Leben, an politischen Entscheidungsprozessen zu wecken, nicht über eine Herabsetzung des Stimmrechtsalters erreicht werden kann.

Was es braucht, ist eine praxisnähere politische Bildung in den Schulen. Was es braucht, sind mehr Begegnungen und Diskussionen mit politischen Verantwortungsträgern. Was es braucht, sind authentische politische Erfahrungsräume.

Ich schlage vor, dass das Freiburger Parlament als ersten Schritt regelmässig einen Jugendgrosstratstag durchführt. An diesem Anlass könnten sich eine gewisse Anzahl Jugendliche, ich denke, so zwischen 70 und 90, mit den Grossräten aus den jeweiligen Regionen zu Gruppendiskussionen treffen. Beendet würde dieser Anlass mit einer gemeinsamen Plenumsitzung im Grossratssaal. Andere Kantone haben bereits einen solchen Jugendgrosstratstag und auf Bundesebene wird jedes Jahr eine Jugendsession durchgeführt.

Ich frage Sie daher, Herr Staatsrat, sind Sie bereit, in Zusammenarbeit mit den beiden Jugendbeauftragten, welche im vergangenen Jahr angestellt worden sind, ein Projekt 'Jugendgrosstratstag' zu lancieren?

**Gavillet Jacques** (*PS/SP, GL*). En préambule je voulais dire qu' accorder le droit de vote à 16 ans ne signifie pas que tous les jeunes de 16 ans iront voter. Il n'y a pas de crainte à avoir là-dessus. Quant à la maturité, à quel âge l'a-t-on vraiment? Personne ici n'arrive à le dire.

Ceci dit, autonomie, responsabilisation, confiance, voilà des mots importants qui résonnent régulièrement dans nos bouches, mais que l'on a vraiment de la peine à concrétiser.

Nous vivons dans son ensemble une période de mutation. Notre population est vieillissante. Il est temps d'impliquer et de donner la parole aux jeunes, afin de les conscientiser que c'est leur rôle de prendre en main un destin qui va leur appartenir. Il ne suffit pas de dire que nous avons une belle jeunesse, il est nécessaire également de lui accorder notre confiance, qualité importante dans la vie. Demander l'avis des jeunes, c'est fort louable, mais si c'est juste pour se donner bonne conscience et que l'on n'en tient pas compte, c'est se moquer d'eux. Si c'est une question d'âge, ce n'est pas plus à 16, 40 ou 70 ans que l'on prendra de bonnes décisions.

En conclusion, je dirais que ce n'est pas forcément à notre jeunesse de nous suivre, c'est aussi à nous, adultes, de faire un pas vers elle. Je pense fermement que ça en vaut la peine et c'est avec ces réflexions que je vous incite à emboîter le pas.

**Ganioz Xavier** (*PS/SP, FV*). Je veux juste réagir à deux ou trois prises de parole.

Premièrement à la prise de parole de M. Rossier et de ma collègue M<sup>me</sup> Bourguet qui nous disent: laissons le temps au temps, ne changeons pas la donne

aujourd'hui. Chers collègues, vous atteignez là une sorte de paroxysme dans le conservatisme, car il s'agit là bien clairement de la position type qui empêche par définition toute réforme ou tout changement de paradigme. A mon avis, cet argument n'en est pas un. Il n'est pas fondé. Ce n'est pas à nous aujourd'hui et nous ne devons pas aujourd'hui enfoncer le clou en donnant comme message à notre jeunesse qu'elle doit rester chez maman jusqu'à 18 ans un point c'est tout et qu'elle n'a pas de responsabilités à avoir dans notre société.

Deuxièmement j'aimerais réagir par rapport à l'intervention du collègue Waeber qui nous dit que pour voter, il faut avoir la maturité suffisante pour bâtir son opinion, lire les journaux, s'intéresser aux débats, acquérir les informations. Certes, mais je le mets au défi de prouver que tous les votants agissent dans l'isolement en toute connaissance de cause après avoir consulté l'ensemble des documents à disposition. Vous savez bien que ce n'est pas le cas et que ce n'est pas possible pour tous et dans tous les cas. Il se pourrait même que cela soit arrivé une fois au collègue Waeber et on ne lui en voudrait pas. Ce serait bien normal.

Dans ce sens-là, je me permets de vous demander de soutenir la motion populaire.

**Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA).** Es gibt ein geflügeltes Wort, die Geschichte wiederholt sich, die Mode wiederholt sich und manchmal wiederholen sich auch Diskussionen. Die heutige Diskussion hat vor ungefähr 5 Jahren in diesem Saal im Verfassungsrat stattgefunden und Daniel de Roche, Kollege, hat ungefähr die selben Worte auch wiederholt, die er schon damals gesagt hat. Und deshalb möchte ich mich jetzt auch noch einmal wiederholen. Erstens begreife ich nicht, dass der Staatsrat nach nur 5 Jahren neuer Verfassung diese Kehrtwendung gemacht hat und nun befürwortet, was er damals abgelehnt hat. Was das Stimmalter mit 16 in der reformierten Kirche betrifft: Ich habe damals gesagt – ich war auch in der Kirche in Funktion, auch mal Präsident des Wahlausschusses für Kirchenratswahlen –, es war der Sohn des Pfarrers, die Tochter des Kirchgemeindepräsidenten und vielleicht noch ein Kind des Sigrists, das an den Wahlen und Abstimmungen teilnahm. Also, es ist nicht einmal ganz halb halb und ich sehe nicht ein, wieso wir heute, nach 5 Jahren neuer Verfassung, 4 Jahren seit der Annahme das Stimmalter ändern sollten.

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je vais répondre en deux temps. D'abord essayer de répondre à quelques remarques des députés et ensuite je vous donnerai le sentiment du Conseil d'Etat.

J'aimerais rappeler à M. Rossier, il a fait un rappel intéressant, mais il n'est pas si loin le temps où il fallait avoir 25 ans pour être élu au Grand Conseil et on avait le droit de voter à 20 ans à l'époque. Il y a donc déjà eu des moments où il y avait des décalages entre les droits et les devoirs. On a parlé d'influencabilité plus grande des jeunes, le Conseil d'Etat n'est pas non plus persuadé que tous les votes qui sortent des EMS du canton sont mûrement réfléchis.

Le député Waeber, avec raison, a dit que la politique comporte non seulement des droits, mais aussi des devoirs et je dois lui dire que l'expérience que j'ai vécue avec la Constituante me montre que la première fois que j'ai osé dire qu'il n'y avait pas seulement des droits, mais également des devoirs, on m'a regardé un petit peu bizarrement, comme si je sortais d'un autre siècle. Il a donc entièrement raison. La Constituante a trouvé quelques devoirs, mais elle a surtout trouvé beaucoup de droits et il est vrai que dans ce sens-là, je ne peux que lui donner raison. Les adaptations qui seraient nécessaires entre la majorité civile et la majorité civique était déjà un problème à l'époque et cela a été fait par cascades.

A M<sup>me</sup> Bourguet je dirais très amicalement que pour l'instant, le harnachement qui est nécessaire pour aller voter n'est pas tout à fait le même que celui pour jouer au hockey. Pour répondre directement à M<sup>me</sup> Weber-Gobet, il est vrai que l'on a vécu dans cette salle un moment assez fort en 1999 sous la présidence de la présidente de l'époque du Grand Conseil, une constituante des jeunes, élus pour une journée, qui avaient traité 31 motions ou postulats. Cela avait duré presque 5 heures et le Conseil d'Etat était présent in corpore. A ce moment-là, on avait parlé de ce droit de vote à 16 ans et je me rappelle que cette assemblée l'avait refusé à une courte majorité, ce qui nous avait un petit peu étonnés. Ils avaient justement cet âge-là. Pour répondre à sa question précise, on a aujourd'hui un Conseil des jeunes que l'on essaie de fortifier et avec l'aide de toutes les écoles du secondaire supérieur qui devront déléguer des représentants et je pense que ce travail qui sera fait dans ce Conseil de jeunes sera aussi intéressant. Vous aviez d'ailleurs eu l'année passée ses rapports d'activité qui avaient été donnés.

Pour venir à des considérations plus générales, un quotidien romand a titré aujourd'hui «débat émotionnel». Je crois que l'on a été servis et ça fait sûrement du bien de se rappeler les émotions qui ont accompagné l'octroi du droit de vote aux femmes ou l'abaissement des droits de vote de 20 à 18 ans. Je dirais avec un petit clin d'oeil que la réponse positive du Conseil d'Etat a sûrement contribué à alimenter le débat.

J'aimerais continuer par une petite histoire personnelle. Je crois que c'était la première année où j'étais au Conseil d'Etat. Ma fille était dans un collège de Fribourg et elle m'appelle vers 9 h 45 et elle me dit – pardonnez la familiarité: «Papi, la professeure a traité tous les politiciens de faux-culs.» Moi j'ai dit: «Attends, j'arrive.» J'ai passé trois heures dans cette classe de 24 élèves avec les professeures dont j'avais exigé la présence. Ces professeures me dirent que ce n'est pas tout à fait ce qu'elles avaient voulu dire, mais ce n'est pas ça, l'important. L'important, c'est que j'ai passé en tout cas deux heures, puis après on avait été manger ensemble, à parler de politique avec ces jeunes dont certains avaient le droit de vote parce qu'ils avaient 18 ans révolus et l'autre moitié pas tout à fait. J'avais été très étonné de la maturité de cette classe et sur les 24, j'avais posé la question à la fin, 23 m'avaient dit qu'ils allaient ou qu'ils iraient voter. C'est un souvenir qui me reste et qui m'avait montré que l'on pouvait, si on était bien orienté, s'intéresser déjà très tôt à la politique.

Je crois qu'il y a beaucoup d'arguments pour dire non. On les a entendus et on constate pourtant, le Conseil d'Etat l'a fait, qu'on a une Constitution qui sous le chapitre des tâches publiques nous dit à l'art. 61: «L'Etat et les communes favorisent l'intégration sociale et politique des jeunes.» Et à l'art. 62, sous relations entre les générations: «L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations.» Pour intégrer les jeunes et favoriser la solidarité, la meilleure méthode est de mettre tout le monde ensemble et c'est le contraire que de laisser une catégorie devant la porte. Quels risques prend-on? C'est la question que je vous pose aujourd'hui. Sûrement le même que lorsque l'on a passé de 20 à 18 ans, pas plus, et si les 16 à 18 ans votaient pour eux, les comptes ont été faits, cela ne ferait même pas quatre députés s'ils ne votaient que pour les leurs. A la Constituante, souvenez-vous en, les grands titres étaient les trois jeunes de 18 ans qui avaient été élus et un doyen qui dépassait les 80 ans, cela faisait un bon équilibre. Les trois jeunes qui avaient 18 ans lors de leur élection, les anciens constituants doivent s'en rappeler, n'ont pas été le moins actifs et ils ont pris une part importante au débat.

Je crois que le Conseil d'Etat constate en tout cas que c'est un débat qui dépasse les clivages politiques et alors je crois qu'il ne faut pas nous laisser enfermer dans ces clivages. Je vous cite, vous le savez, à Glaris ils ont dit oui, en Autriche ils le pratiquent déjà, à Berne le peuple va voter, à Genève on l'a rejeté parce que c'était proposé par un parti minoritaire, le parti démocrate-chrétien.

Je cite quand même Guy Mettan, ça vaut la peine: «C'est dommage, la société oblige les jeunes à choisir une profession à 16 ans. C'est le choix le plus important de leur vie et en même temps on leur refuse de se prononcer sur le plan politique. J'y vois le signe d'une société vieillissante où les anciennes générations s'accrochent au pouvoir.» Ce n'est pas moi qui le dit, c'est Guy Mettan.

Verschiedene Bundesländer haben in den letzten Jahren das aktive Stimmrecht auf kommunaler Ebene auf 16 Jahre gesenkt. Es hat keine Katastrophe gegeben. Österreich hat das Stimmrechtsalter 16 auf Bundesebene eingeführt – auch keine Katastrophe.

Pourquoi dès lors ne pas demander l'avis du peuple? Ce ne serait que cela si vous disiez oui aujourd'hui, pas plus. Le débat qui s'ensuivrait montrerait grandeur nature, l'intérêt des uns et des autres pour le sujet. Je reprends ma question, que risque-t-on si on décide de ne pas clore le débat au niveau du Parlement? On pourrait apparaître comme un canton audacieux qui n'a pas peur de poser et de se poser ce genre de questions en parfaite harmonie avec sa charte fondamentale qu'il a votée en 2004 et qui lui demande de favoriser l'intégration sociale et politique des jeunes. C'est dans cet état d'esprit d'ouverture et de confiance dans sa jeunesse, même si le mot ouverture fait sourire, que le Conseil d'Etat vous demande d'accepter cette motion populaire.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 63 voix contre 30. Il y a 6 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 30.*

#### *Ont voté non:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cötting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorret G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 63.*

#### *Se sont abstenus:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

## **Projet de loi N° 78 modifiant la loi sur les impôts communaux (abolition de l'impôt personnel)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Stéphane Peiry** (UDC/SVP, FV).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

#### *Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire s'est réunie le 17 septembre pour examiner le projet de loi N° 78, modifiant la loi sur les impôts communaux, en l'occurrence l'abolition de l'impôt personnel. Ce projet de loi fait suite à la prise en considération par le Grand Conseil le 11 septembre 2007 de la motion des

<sup>1</sup> Message pp. 1855ss.